

L'ÉCOLE, C'EST QUAND ?

ENTRÉES ET SORTIES - HORAIRES DE L'ÉCOLE

Matin : **8h20 / 11h30** - Après-midi : **13h05 / 16h15**

**LES PORTAILS SONT FERMÉS A CLÉS EN DEHORS DE CES HORAIRES
(plan vigipirate)**

Nous comptons sur vous pour respecter les horaires, c'est important pour votre enfant et pour l'organisation de l'école.

Une fois le portail fermé vous devrez sonner à l'interphone pour rentrer. Attention : nous faisons notre possible pour que quelqu'un vous ouvre mais la directrice n'est pas constamment près de l'interphone.

Certaines classes sortent par le portail principal, d'autres par le portail cour à l'arrière du bâtiment car il n'est pas possible de faire circuler 11 classes dans le couloir.

ATTENTION ! Une situation particulière (par exemple sanitaire) peut nous contraindre à modifier les entrées/sorties, les horaires ou l'organisation générale durant la classe.

Vous en serez informés par courriel et affichage. Soyez donc régulièrement attentifs aux messages envoyés.

CONSULTEZ VOTRE MESSAGERIE !



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Les Vertes Campagnes



Adresse : 143 rue des Vertes
Campagnes 01170 Gex
Téléphone : 04.50.41.77.67

Courriel : ce.0010993z@ac-lyon.fr

Site internet :

<https://elementaire-vertes-campagnes.edu01.ac-lyon.fr/>

BIENVENUE A TOUS ET À VOS ENFANTS

Votre enfant est accueilli au sein de notre établissement et nous lui souhaitons la bienvenue.

Ce livret vous permettra de trouver un ensemble de renseignements pratiques et des informations sur le mode de fonctionnement de l'école.

L'ensemble de l'équipe enseignante, la direction d'école et les représentants de parents d'élèves se tiennent à votre disposition pour plus d'informations.

L'école élémentaire partage un seul et même bâtiment avec l'école maternelle voisine.

L'école élémentaire compte environ 280 élèves répartis en 11 classes.

La Communication ÉCOLE - FAMILLE

Voici les différentes modalités de communication :

- **La réunion d'informations** : Chaque enseignant organise en début d'année une réunion dans sa classe. Votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant l'enseignement et la vie scolaire vous seront données. Nous répondrons également à vos questions. C'est un moment important pour le suivi de votre enfant. Les enseignants vous informeront des dates.
- **Les courriels** : l'école et chaque enseignant utilisent les boîtes mails pour vous informer.

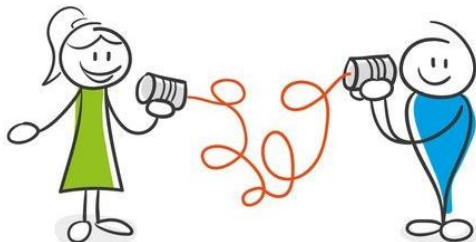
C'est essentiel de **nous fournir une adresse courriel valide pour chaque parent**.

Vous pouvez contacter les enseignants sur les adresses courriels académiques (cf. site internet).

L'école (la direction) gère la boîte courriel de l'école, elle est distincte de celle des enseignants.

Merci de nous communiquer tout changement dans vos coordonnées.

- **Le carnet de liaison** : Il est remis en début d'année à votre enfant. Il doit toujours être dans le cartable. Vous pouvez y écrire toute information utile, notamment les mots d'absence et de retard.
- À tout moment dans l'année, vous pouvez rencontrer les enseignants (soit à votre demande soit à la leur) pour échanger sur la scolarité de votre enfant. La demande se fait par mail ou via le cahier de liaison.



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les répartitions et affectations de classes ne seront effectives que fin août quand tous les postes sont pourvus.

A ce jour, les enseignants présents à l'école sont :

- Adeline CORDEL
- Aurore DESAINDES
- Audrey GRAS
- Marie GUICHARDON
- Aurore LONJARET
- Elodie NEBOUT
- Emma POYET
- Sarra SATTAY
- Clément THABAULT
- Thomas VANNIER
- 1 Nomination en attente

La directrice, Isabelle LE ROY dirige l'école primaire Vertes Campagnes qui regroupe les classes maternelles et les classes élémentaires. Elle est déchargée à plein temps.

SORTIES SCOLAIRES - ASSURANCE

Au cours de l'année, des sorties scolaires peuvent être organisées.

Elles sont financées grâce à la municipalité, à la coopérative scolaire, aux associations de parents d'élèves (La Verte Altitude, le SOU des écoles). Elles donnent à l'ensemble des enfants une ouverture sur le monde culturel, sportif... Elles ne peuvent se réaliser sans le concours d'adultes accompagnateurs.

Il peut y avoir des projets d'école (toute l'école participe) ou des projets de classe (qui ne concernent que certaines classes selon le projet des enseignants).

Vous devez nous fournir une attestation d'assurance en début d'année

- « **accident corporel / individuelle accidents** » (pour les dommages subis)
- et « **responsabilité civile** » (pour les dommages causés).

Ces 2 assurances sont obligatoires pour que votre enfant participe aux sorties scolaires qui dépassent les horaires d'école (par exemple si un pique-nique est organisé).

Votre enfant devra avoir sa pièce d'identité personnelle pour une éventuelle sortie en Suisse voisine ou dont le transport passe par la Suisse.

La RENTRÉE, C'EST QUAND ?

Du CE1 au CM2 : Lundi 1er septembre 2024 à 8h20 dans la cour à l'arrière du bâtiment

Pour les CP : rentrée à **8h00** dans la cour à l'arrière du bâtiment



CALENDRIER des VACANCES

VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

(Consultez aussi le site de l'école)

AUTOMNE : du 18 octobre au 3 novembre 2025

NOËL : du 20 décembre au 5 janvier 2026

HIVER : du 7 février au 23 février 2026 (zone A)

PRINTEMPS : du 4 avril au 20 avril 2026 (zone A)

Début des vacances d'été : samedi 4 juillet 2026

Attention aux jours fériés français durant lesquels l'école est fermée : 1^{er} et 11 novembre - Lundi de Pâques (6 avril) - 1^{er} et 8 mai - Ascension (du 13 au 17 mai) - Pentecôte (lundi 25 mai).

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

CANTINE et ACCUEIL PERISCOLAIRE (soir et matin)

L'inscription se fait à la mairie.

Toute modification dans les inscriptions doit être validée par le service de la mairie.

Vous pouvez contacter le Service Scolaire :

- 04.50.42.25.45
- vie.scolaire@ville-gex.fr

IMPORTANT !

Si votre enfant n'est pas inscrit il ne sera pas pris en charge par la cantine et/ou le périscolaire. **L'ÉCOLE NE GÈRE PAS LES INSCRIPTIONS !**

INCIDENT sur les temps périscolaires

L'ÉCOLE NE GÈRE PAS LES INCIDENTS avant 8h20, entre 11h30 et 13h05 et après 16h15 !

Si votre enfant a eu un souci sur ces temps-là, il faut contacter le service scolaire de la mairie de Gex ou le responsable de l'accueil périscolaire :

Sebastien.valadier@ville-gex.fr

Les représentants de PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants de parents d'élèves sont regroupés sur une liste et ne sont pas constitués en association.

Ils sont élus pour une année scolaire, lors des élections des délégués de parents d'élèves, qui se déroulent en début d'année scolaire (mois d'octobre). Autant de postes que de classes sont à pourvoir. Tout parent de l'école (représentant légal d'un enfant) peut se présenter à ces élections. Il suffit d'en informer la direction de l'école ou l'enseignant.

Les élus sont présents lors des trois conseils d'école annuels et ils sont vos porte-paroles.

N'hésitez pas à les contacter pour leur faire part de vos remarques et vos suggestions. Les adresses mails des représentants des parents d'élèves seront sur le blog d'informations de l'école.

En cas de problème...

Nous sommes très attentifs au bon déroulement de la scolarité de votre enfant.

Son épanouissement dépend aussi du bon climat qui règne dans sa classe et dans l'école en général. Nous privilégions les bonnes relations entre toutes les personnes qui fréquentent l'école : les enfants, l'équipe pédagogique, le personnel municipal, les familles.

Ne laissez pas trainer un problème rencontré par votre enfant, parlez-en au plus vite à l'enseignant afin de clarifier très vite les faits. Nous nous efforcerons ensemble de trouver les solutions adaptées.

Merci !

PHOTOS en CLASSE

En début d'année, nous vous demandons l'autorisation de prendre en photos votre enfant.

Cette autorisation sert :

1/ à partager avec vous des activités particulières de la classe (sorties, ...) à travers un moyen de communication **sécurisé**.

2/ à le prendre en photo avec sa classe et ses enseignant(e)s par un photographe professionnel qui vient dans l'école mi-octobre. Ces photos de classe vous sont ensuite présentées et vous pouvez (ou pas) les acheter. Les bénéfices sont versés à la caisse (COOP) de l'école et financent les sorties et projets de l'école.

Si vous hésitez à nous donner cette autorisation, parlez-en avec vos enseignant-e-s ! Merci.

LES ABSENCES

Tout parent inscrivant son enfant à l'école **s'engage à ce qu'il suive une scolarité régulière, respectueuse du calendrier des congés nationaux**.

Lorsque l'enfant est absent, il faut prévenir l'enseignant dans les plus brefs délais, par courriel, en adressant le message à l'enseignant (consultez le **trombinoscope** de l'équipe sur le blog de l'école).

Au retour, l'absence de l'enfant doit être justifiée dans le cahier de liaison et le motif invoqué doit faire partie des excuses légitimes (cf. code de l'éducation).

C'est aux familles de prévenir également les services restauration et périscolaire gérés par la municipalité.

MALADIES

Un enfant fiévreux ne doit pas se rendre à l'école.

Prévenez immédiatement l'école pour toute maladie contagieuse ou à déclaration obligatoire.

Aucun médicament n'est délivré à l'école, même sur présentation d'une ordonnance médicale.

Par contre, dans le cas d'un suivi particulier (exemple : asthme, allergies, maladies chroniques ...) un protocole sera rédigé = PAI (projet d'accueil individualisé) et signé par tous (enseignant, parents, direction, médecin) si la prise de médicaments ou si des adaptations scolaires sont nécessaires.

Si votre enfant mange à la cantine et/ou va au périscolaire, ce PAI sera transmis à la mairie par l'école pour signature.

En cas d'allergie alimentaire, même si votre enfant ne mange pas à la cantine, il faut rédiger un PAI car l'enfant risque d'être en contact avec l'aliment allergène.

Nos BESOINS FINANCIERS

Notre équipe est dynamique et s'engage chaque année dans des projets d'école, de classe et dans des sorties.

Elle achète également des équipements pour les enfants qui ne peuvent être pris en charge par le budget de la mairie pour le fonctionnement des écoles. Tous vos dons sont versés sur la caisse COOPERATIVE de l'école de l'OCCE (COOP).

Pour financer tout ça, nous avons besoin de vous et une participation libre vous est demandée en début d'année.

Sans vos participations nous ne pourrions engager nos projets et nos sorties.

En plus de vos participations via la COOP, nous bénéficions de l'aide financière très précieuse de 2 associations de parents :

LA VERTE ALTITUDE

Cette association de parents de l'école organise des actions sur l'école afin de récolter des fonds qu'elle nous reverse pour nos projets et nos sorties. Elle organise également la fête de l'école (si les conditions sont réunies) en fin d'année scolaire.

Le SOU des ECOLES de GEX

Le SOU des ECOLES, lui, est constitué de parents de toutes les écoles de GEX. Il organise des actions sur la commune de Gex dont l'intérêt est à la fois de rendre service aux familles mais aussi de récolter des fonds reversés ensuite aux écoles.

POUR LES AIDER ET DONC

POUR NOUS AIDER :

CONTACTEZ-LES - REJOIGNEZ-LES !

Ce sont vos enfants qui en bénéficient !

Le SUIVI DES ELEVES

Deux fois dans l'année, les enseignants complète **le livret scolaire unique (LSU) de votre enfant.**

Ces LSU seront consultables en ligne à la fin de chaque semestre. Vous y trouverez un repère quant aux compétences travaillées et une appréciation de l'enseignant. Le LSU en ligne permet que vous ayez accès à tous les LSU des années précédentes.

Des codes d'accès vous seront donnés. Conservez-les, ils seront valables toute la scolarité de votre enfant.

NB : Les identifiants sont nominatifs. C'est pourquoi il est important que les deux parents donnent leur email en début d'année.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les élèves qui rencontreraient des difficultés peuvent bénéficier des APC. L'enseignant informe alors la famille et lui demande son autorisation afin que l'enfant puisse y participer. (Les APC ont lieu après la classe à partir de 16h15 jusqu'à 17h ou 17h15 ou le mercredi matin (selon les enseignants)).